

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
06/09/2022

Nombre de conseillers
en exercice :15

Délibération du Conseil
Municipal
D.C.M N° 10-5

Objet : Desserte
zone 1AU Pentens
Etude de sol
Désignation
bureau Etude

L'an deux mille vingt deux et le quinze septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA (Proc.), MM. CELLIER (Proc.), EVIN, Mmes COURTOUX (Proc.), SANDY, AGUILA.

Absents excusés :

Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA-ZANNA)
M. ROQUEBERT (Proc. M. CELLIER)
M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX)

Madame AGUILA Cyrielle a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit réaliser la voirie de desserte de la zone 1AU de Pentens appelée Impasse des Boïdures.

Une étude doit être faite préalablement aux travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'après consultation, le Cabinet Ingésol de LONS (64140) a été retenu pour un montant de 1 768,00 € H.T.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de confier l'étude de sol au cabinet Ingésol de Lons (64140) pour un montant H.T de **MILLE SEPT CENT SOIXANTE HUIT EUROS (1 768,00 €)**.
- d'imputer cette dépense au chapitre 23 du Budget Communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour et mois que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le **20.09.2022**

Pour copie conforme,

En Mairie, le 16 septembre 2022

Le Maire,
Christian SANS



